



Mon ex épouse me verse une pension de 2000 € par mois

Par **palmer**, le **30/05/2008** à **08:38**

Mon ex épouse me verse une pension de 2000 € par mois (sur sa fortune personnelle) malgré qu'elle ne soit pas obligée de le faire, d'ailleurs elle ne mentionne pas cette somme dans sa déclaration d'impôts, du fait qu'elle ne la déclare pas, moi je ne la déclare pas non plus sur ma déclaration d'impôts, je pense que tout ça est légal, non ???

Par **novice43**, le **30/05/2008** à **13:29**

bonjour,

Lisez ce qui suit dans le lien suivant :

http://www.lemoneymag.fr/v4/fiche/s_Fiche_v4/0,5382,13455,00.html

cordialement,

Par **palmer**, le **30/05/2008** à **15:11**

novice43,

Merci pour ce lien, mais d'après ce que j'ai compris, c'est déductible et déclarable seulement suite à une exécution d'une décision de justice, ce qui n'est pas mon cas, qu'en pensez vous ?

Par **novice43**, le **30/05/2008** à **17:36**

Bonjour,

Il s'agit malgré cela d'un genre de perception de revenus qui entrerait dans le cas de donations régulières. Je pense que vous devez prévenir les impôts de ces versements si un jour, vous ne voulez pas avoir un retour de manivelle de cette administration.

Par ailleurs, on ne sait jamais si un conflit venait à vous opposer avec votre ex-épouse et que celle-ci vous réclame quoique ce soit.

cordialement,